

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Concours « Gagnez votre achat de Club Piscine »

EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, TOUS LES PARTICIPANTS ACCEPTENT D'ÊTRE LIÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT. LE PRÉSENT CONCOURS EST DESTINÉ À SE TENIR DANS LES PROVINCES CANADIENNES SEULEMENT, ET LE RÈGLEMENT DU CONCOURS DOIT ÊTRE ÉVALUÉ PAR RAPPORT À LA LOI CANADIENNE APPLICABLE. LE RÈGLEMENT DU CONCOURS DEVIENT NUL EN TOUT OU EN PARTIE LORSQU'INTERDIT PAR LA LOI.

LE CONCOURS :

Le concours Gagnez votre achat de Club Piscine (le « concours ») est organisé par Fairstone Financière Inc. (la « **Financière Fairstone** » ou le « **commanditaire** ») et s'adresse à toutes les personnes qui satisfont aux critères d'admissibilité énoncés ci-dessous (chacune de ces personnes étant un « participant »). Le concours se déroule le 2 juillet 2025 à 0 h 1 min 1 s heure de l'est jusqu'au 5 août 2025 à 23 h 59 min 59 s heure de l'Est (la « **période du concours** ») dans tous les emplacements des détaillants participants de Club Piscine.

ADMISSIBILITÉ :

Pour participer au concours, chaque participant doit satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- être un résident autorisé du Canada;
- avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où il habite au moment de la participation;
- détenir un compte de *carte de crédit émise par la Financière Fairstone* qui est en règle au moment de la remise du prix;
- être le titulaire principal du compte;
- avoir effectué un achat en magasin au moyen de sa *carte de crédit émise par la Financière Fairstone* à l'un aux magasins de Club Piscine durant la période du concours.

Sont exclues du concours les personnes suivantes : les employés ou les représentants du commanditaire ou de ses sociétés mères, sociétés liées, filiales et mandataires respectifs, ainsi que toute autre entité participant à la production, à la mise en œuvre, à la promotion, à l'administration ou à l'exécution du concours (collectivement, les « **administrateurs** ») et toute personne vivant dans le même foyer que chacune des personnes énumérées ci-dessus.

PRIX :

Il y a un (1) prix à gagner (le « prix »). Le prix consiste en un crédit au compte de *carte de crédit émise par la Financière Fairstone* du participant sélectionné, d'un montant égal à la somme de tous les achats admissibles effectués aux magasins de Club Piscine pendant la période du concours, moins le montant de tout article retourné avant la fin de la période du concours, avec un minimum de 1 000,00 \$ CA jusqu'à concurrence de 5 000,00 \$ CA. La valeur au détail approximative maximale du prix est de 5 000,00 \$, mais peut varier de 0,01 \$ à 5 000,00 \$ en fonction du montant d'achat le plus élevé. Dans l'éventualité où un participant sélectionné a participé au concours au moyen de la méthode selon laquelle « aucun achat n'est requis », le prix consistera en un crédit au compte du participant sélectionné d'un montant égal à 1 000,00 \$. Le prix sera remis au participant dont le nom est inscrit sur le bulletin de participation qui aura été tiré. Le compte de *carte de crédit émise par la Financière Fairstone* du participant sélectionné doit être en règle afin que le participant puisse être déclaré gagnant et recevoir le prix.

COMMENT PARTICIPER :

Chaque fois que vous effectuez un achat à un magasins de Club Piscine au moyen de votre *carte de crédit émise par la Financière Fairstone* pendant la période du concours, vous recevez automatiquement un (1) bulletin de participation au concours. Dans le cas d'un retour complet (c'est-à-dire que tous les articles ayant été achetés ont été retournés), le bulletin de participation sera retiré du concours. Les achats effectués sur une carte supplémentaire au compte du titulaire de carte principal compteront comme un bulletin de participation pour le titulaire de carte principal. Il n'y a pas de limite au nombre de bulletins de participation par compte.

AUCUN ACHAT REQUIS : Vous recevez un bulletin de participation au concours lorsque vous envoyez votre nom (comme il figure sur votre *carte de crédit émise par la Financière Fairstone*), votre adresse postale, votre numéro de téléphone et votre âge par courriel à l'adresse : Marketing@Fairstone.ca (ligne d'objet : Gagnez votre achat Club Piscine – Aucun achat requis). Vous pouvez participer autant de fois que vous le voulez par courriel, mais chaque bulletin de participation doit être envoyé par courriel **au plus tard le 5 août 2025**. Les bulletins de participation incomplets ne sont pas admissibles. Les bulletins de participation deviennent la propriété du commanditaire, ils ne seront pas retournés et leur réception ne sera pas confirmée.

TIRAGE AU SORT

Un (1) tirage au sort sera effectué parmi tous les bulletins de participation admissibles soumis d'ici la fin de la période du concours. Le tirage au sort aura lieu le 8 août 2025 vers 14 h (HNE) au 255 Queens Avenue, Suite 1000, London (Ontario) N6A 5R8, et sera effectué par un juge indépendant dont les décisions sont définitives et exécutoires en ce qui concerne toutes les questions relatives au présent concours. Le tirage au sort visera l'attribution du prix comme défini ci-dessus.

Le participant sélectionné sera joint par téléphone, et il lui sera demandé de fournir son adresse électronique, son numéro de télécopieur ou son adresse postale afin qu'il puisse recevoir, par l'entremise d'un de ces médias, une question d'habileté mathématique ainsi qu'un formulaire de déclaration et d'autorisation qu'il devra remplir. Dans l'éventualité où le participant sélectionné i) ne peut pas être joint après trois (3) tentatives, ii) ne répond pas correctement à la question d'habileté ou iii) omet de signer et de retourner le formulaire de déclaration et d'autorisation dans les délais prévus, il perdra le prix en question et un nouveau tirage sera effectué parmi le reste des bulletins de participation admissibles. Les formulaires de déclaration et d'autorisation devant être remplis par le participant sélectionné conformément au présent règlement du concours doivent être retournés dans les cinq (5) jours civils suivant l'émission de l'avis. Le fait de ne pas se conformer aux conditions précédentes peut entraîner la disqualification du participant et la remise du prix à un autre participant.

TOUS LES GAGNANTS POTENTIELS SONT ASSUJETTIS À UNE VÉRIFICATION PAR LE COMMANDITAIRE DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES. UN PARTICIPANT N'EST PRÉSUMÉ GAGNANT D'AUCUN PRIX, MÊME SI LE CONCOURS LE MENTIONNE, JUSQU'À CE QUE L'ADMISSIBILITÉ DU PARTICIPANT ET LE BULLETIN DE PARTICIPATION POTENTIELLEMENT GAGNANT SOIENT VÉRIFIÉS ET QUE LE PARTICIPANT SOIT AVISÉ QUE LA VÉRIFICATION A ÉTÉ EFFECTUÉE. POUR DÉCLARER LE GAGNANT, LE COMMANDITAIRE N'ACCEPTERA AUCUNE AUTRE PREUVE QUE SON PROCESSUS DE VALIDATION.

CHANCES DE GAGNER :

Les chances de gagner le présent concours dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus.

POUR GAGNER

Si votre nom est tiré au sort, vous devez vous conformer à l'ensemble du règlement du concours pour pouvoir être déclaré gagnant. Vous devez en outre répondre de manière exacte, sans aide et dans les délais prescrits, à la question d'habileté mathématique, qui sera envoyée par un représentant de la Financière Fairstone par messagerie électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Par la suite, lorsque la Financière Fairstone aura vérifié que vous vous conformez au règlement du concours, vous devrez signer le formulaire d'autorisation standard de la Financière Fairstone avant de pouvoir recevoir le prix. Ce consentement inclut, sans limitation, le consentement à la publication sur les sites Web, les microsites et les bulletins électroniques de la Financière Fairstone, entre autres endroits, de votre nom, du fait que vous êtes un client de la Financière Fairstone, du fait que vous êtes le gagnant d'un prix, et de tout autre renseignement biographique de base que vous avez fourni à un représentant de la Financière Fairstone lors de la réclamation de votre prix, ainsi que de toute déclaration que vous avez faite aux représentants de la Financière Fairstone concernant le prix, le concours, ou vos pensées et émotions concernant le prix que vous avez gagné (laquelle pourrait être citée en entier ou en partie).

Vous devez remplir, signer (par voie électronique) et retourner le formulaire d'exonération standard à la Financière Fairstone dans les cinq (5) jours ouvrables suivant sa réception, sinon vous serez disqualifié et la Financière Fairstone choisira un autre participant appelé à gagner, si le temps le permet.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX PRIX

Les prix doivent être acceptés tel qu'ils sont attribués, et ils ne peuvent être transférés, échangés, remplacés ou échangés contre espèces. Si, pour quelque raison que ce soit, le prix n'est pas disponible, le commanditaire se réserve le droit de substituer le prix ou un volet du prix par un autre prix d'une valeur égale ou supérieure. Le commanditaire ne sera pas tenu responsable, toutefois, et aucune substitution de prix ne sera effectuée en espèces ou autrement, si des circonstances raisonnablement indépendantes de sa volonté empêchent la remise de toute partie du prix.

MODALITÉS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION :

En participant au présent concours, chaque participant convient :

- a. de se conformer au présent règlement du concours et aux décisions du commanditaire, lesquelles sont définitives et exécutoires;
- b. de consentir à l'utilisation sans restrictions, à la discrétion du commanditaire et de Club Piscine ou de leurs mandataires respectifs, de son nom ou sa ressemblance, de son adresse, de sa ville, de sa province ou du territoire de sa résidence, de sa photo, de son image, de son portrait, de sa voix et de ses idées à des fins

- publicitaires, promotionnelles ou commerciales et/ou à toute autre fin dans tout média ou format existant ou créé dans l'avenir, et ce, sans rémunération, permission ou avis autre que la valeur du prix offert;
- c. de signer une autorisation de publicité accordant et reconnaissant les droits du commanditaire et de Club Piscine, à leur discrétion, ou de leurs mandataires respectifs, de publier ou de diffuser l'image, le portrait, la ressemblance, le nom, l'adresse, la voix et les déclarations du participant sélectionné à des fins publicitaires, sans rémunération autre que la valeur du prix offert;
 - d. qu'en participant au présent concours, le participant décharge le commanditaire et les administrateurs ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, sociétés mères, filiales, sociétés liées, fournisseurs, commanditaires et mandataires respectifs de toute responsabilité relative aux pertes, préjudices, dommages, coûts et/ou dépenses liée de quelque façon que ce soit à la participation au présent concours, à la participation à toute activité liée à la remise d'un prix, à la remise d'un prix, à l'utilisation des renseignements personnels tels qu'ils sont indiqués ci-dessus ou à l'acceptation, à l'utilisation ou à l'utilisation inappropriée d'un prix, ou qui en découle de quelque façon que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la perte, le préjudice, les dommages, les coûts ou les dépenses liés aux blessures corporelles ou au décès, ainsi qu'aux dommages, à la perte ou à la destruction de biens, de droits de publicité, ou à l'atteinte à la vie privée, à la diffamation, à la représentation erronée ou à toute réclamation de tiers qui en découle;
 - e. qu'il signera les formulaires de déclaration et d'autorisation ou tout autre document à l'appui que le commanditaire peut exiger pour donner effet à cette décharge sur demande du commanditaire;
 - f. que le commanditaire n'est pas responsable des bulletins de participation ou du courrier perdus, incomplets, illisibles, en retard, mal acheminés, volés, insuffisamment affranchis ou détériorés, ni de toute erreur, omission ou interruption ou de tout défaut ou retard dans la transmission ou la communication, ni de toute défectuosité technique ou mécanique, ni de toute défaillance ou de tout mauvais fonctionnement des téléphones, des lignes téléphoniques ou des systèmes téléphoniques, ni de la non-disponibilité ou de l'interruption de tout système par satellite ou par câble, ni de toute erreur dans le présent règlement, dans la publicité liée au concours ou dans tout autre document, ni de toute défaillance d'équipement électronique, de matériel informatique ou de logiciel, ni de toute inexactitude des renseignements sur le bulletin de participation, qu'elle soit causée par une erreur liée à l'équipement ou aux programmes utilisés dans le présent concours, par une erreur de traitement d'origine humaine ou par toute autre erreur;
 - g. que la Financière Fairstone se réserve le droit de mettre fin au concours ou de le suspendre en tout ou en partie, et à sa seule discrétion, de ne remettre aucun prix ou de remettre une partie ou la totalité des prix dans le cadre d'un tirage au sort effectué parmi tous les bulletins de participation reçus avant la date et/ou l'heure de la fin du concours, et ce, pour toute raison, y compris, mais sans s'y limiter, si des événements hors de son contrôle raisonnable font en sorte que le concours ne peut pas être maintenu ou si l'intégrité du concours est remise en question pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la perte ou la destruction de bulletins de participation et/ou de boîtes de tirage, et si un virus, un bogue, une défectuosité informatique, électronique ou du système ou une erreur humaine ou une autre cause hors du contrôle de la Financière Fairstone devait compromettre l'administration, la sécurité ou l'intégrité de ce concours. La Financière Fairstone se réserve aussi le droit de modifier le règlement du concours en tout temps et sans avis aux participants pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, dans le but de corriger les erreurs de rédaction dans le règlement du concours ou dans le matériel publicitaire. Toutes les décisions de la Financière Fairstone à propos du concours sont finales;

MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES :

Le concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété du commanditaire, et aucune correspondance ne sera entretenue avec quiconque, sauf avec le participant sélectionné.

Les présentes constituent le règlement du concours. Le présent règlement du concours peut être modifié sans préavis. Le commanditaire se réserve le droit de modifier, de retirer ou de mettre fin à une partie ou à la totalité du concours en tout temps et pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Le commanditaire se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le présent concours en cas d'incident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou toute autre erreur, et ce, sans préavis ni obligation. En cas d'incompatibilité entre la version anglaise publiée et la version française publiée du règlement du concours, la version anglaise l'emporte sur la version française.

Tout litige relatif à ce concours doit être entrepris dans la ville de Toronto, en Ontario.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En participant à ce concours, vous acceptez de fournir à la Financière Fairstone les renseignements personnels nécessaires à l'administration du concours. Vos renseignements personnels seront utilisés conformément à l'Énoncé de confidentialité des renseignements personnels de la Financière Fairstone que vous pouvez consulter à l'adresse Fairstone.ca/confidentialite.